

**SUBVENTION**  
**REGIE GRAVELINOISE DES EQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS**

Monsieur Christian DEVOS, rappelle au conseil municipal que la Ville a confié la gestion et l'exploitation de Sportica et de ses annexes à la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs (RGESL) depuis le 1<sup>er</sup> mai 2010.

Suite à l'incendie du 25 décembre 2023 qui a ravagé une grande partie des bâtiments, la RGESL a été maintenue afin de gérer les conséquences de cet incendie et poursuivre l'exploitation des bâtiments non touchés dont notamment les locaux du bowling et l'espace roller transformé en DOJO. La RGESL doit toujours également faire face aux diverses répercussions sur ses engagements contractuels, ses activités et son organisation.

La Ville demande à la RGESL d'assurer une continuité des activités qui ont pu être maintenues. Elle impose également toujours des contraintes de fonctionnement liées à l'accès gratuit des équipements sportifs par les associations gravelinoises. C'est ainsi que plusieurs d'entre elles utilisent gratuitement la salle dédiée aux arts martiaux. Cette occupation par les associations est estimée à environ **1 234 heures** pour l'année 2026, comprenant les créneaux d'entraînement journaliers et compétitions.

Aussi, compte tenu de l'intérêt général et de service public que représente la pratique des activités sportives par les associations gravelinoises d'art martiaux, de l'ensemble des contraintes particulières de fonctionnement et des contraintes conjoncturelles, il est proposé au conseil municipal d'accorder pour 2026 à la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs une subvention d'un montant de **422 016 €**, dont **172 016 € au titre du cinéma**, conformément à l'article L.2251-4 du code général des collectivités territoriales qui permet le subventionnement des cinémas réalisant une moyenne hebdomadaire inférieure à 7 500 entrées.

La commission municipale « Administration Générale – Finances – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

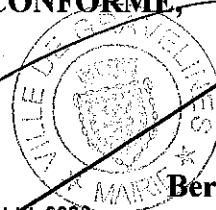
- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise la signature de la convention à intervenir pour le subventionnement du cinéma ;
- La dépense sera imputée à l'Article **65736222** - Fonction **3** – Sous-fonction **3254** du budget et pour la subvention pour le cinéma à l'Article **65748** – Fonction **3** – Sous-fonction **317** du budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 28 AVRIL 2026**  
**POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,

Le MAIRE,

  
**Christelle DENEUVILLE**



**Bertrand RINGOT**

Reçu en Sous-Préfecture le **04 MAI 2026**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **04 MAI 2026**

Conseil Municipal convoqué le : 22 avril 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026 - 18h00**

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire  
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER, Adjoints au Maire.

Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Aurore DEVOS, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Monsieur Daniel BOLLE, Madame Marie-Christine SOYEZ, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVYLLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany DEVAUX-GERAERT, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Monsieur Alain BOONEFAES, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur WILMOT,  
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC,  
Monsieur Gaëtan LEDOUX, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame AMAR,

**Démissionnaires :**

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.